

# REPONSE

De M. Elie BRUN

Maire de la commune de FREJUS

**Elie BRUN**  
Maire de la Ville de Fréjus  
Sénateur du Var



Chambre Régionale des Comptes  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 27 FEV. 2009

N° 492  
Courrier Arrivée

CHRONOPOST

EB/RI/NT/FL N° 2034  
☎ 04.94.17.66.25

P.J : 1

MS  
W

FREJUS, le 20 FEV. 2009

V/REF : Greffe IG n° 2009-0053

OBJET : Réponse au Rapport d'Observations Définitives  
(L241-11 et R241-16 du C.J.F.)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe la réponse écrite, qu'appelle de ma part le Rapport d'Observations Définitives arrêté par votre Juridiction dans sa séance du 11 décembre 2008.

En vous en souhaitant une bonne réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations très distinguées.

Le Sénateur-Maire  
  
Elie BRUN

Monsieur GRUNTZ  
Président de la Chambre Régionale des Comptes  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
3° Section  
17 rue de Pomègues  
13295 Marseille Cedex 08

Hôtel de Ville

83600 FREJUS

Tél. 04 94 17 66 00

Fax : 04 94 17 66 99



**Elie BRUN**  
**Maire de la Ville de Fréjus**  
**Sénateur du Var**

CHRONOPOST

FREJUS, le 20 FEV. 2009

EB/RI/NT/FL n° 2034

☎ 04.94.17.66.25

NJ  
A

Monsieur le Président,

J'ai suivi avec intérêt le travail accompli par le magistrat rapporteur et son assistante, et je les en remercie, ainsi d'ailleurs que toute la juridiction financière.

Les observations provisoires et maintenant définitives étant arrêtées, il m'appartient de vous apporter mon sentiment en ma qualité d'ordonnateur, donc de responsable notamment devant les fréjusiens qui me font confiance depuis près de 14 ans.

Avant de reprendre les points essentiels relevés par la Chambre, je m'attarderais en quelques lignes sur la forme et le contenu dudit rapport qui se solde, à mon avis, par un constat positif.

Dans sa forme, le rapport peut apparaître long (4 pages par exemple sur le foncier) mais peut-être était-il difficile de contrôler la collectivité sur 9 ans et de se passer de certains développements sur sa présentation, sur son classement en station balnéaire ou sur un exposé juridique quant aux conditions d'attribution des lots de plage (la mise en place d'un schéma d'aménagement des plages saura rappeler les règles relatives aux procédures de dévolution et les conditions de fonctionnement des diverses implantations).

Sur le fond, le rapport laisse « sur sa faim ». En effet, comment parler par exemple des charges de personnel pour en conclure que Fréjus ne se distingue guère de la moyenne nationale des communes de même strate démographique, soit 55% du montant des charges de fonctionnement.

**Monsieur GRUNTZ**  
**Président de la Chambre Régionale des Comptes**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**3° Section**  
**17 rue de Pomègues**  
**13295 Marseille Cedex 08**

Hôtel de Ville  
83600 FREJUS  
Tél. 04 94 17 66 00  
Fax : 04 94 17 66 99

.../...

Les éléments d'analyse exposés ci-après me permettent d'affirmer que mes choix sont ceux d'un gestionnaire parfaitement au fait de ses responsabilités.

Je considère que pendant la période sous revue, soit de 1998 à 2008, Fréjus, ville touristique de près de 54 000 habitants, a connu un développement soutenu qu'elle a su maîtriser sans alourdir la pression fiscale.

En matière de charges de fonctionnement, la collectivité a su répondre aux besoins spécifiques du personnel dans les filières - animation, sécurité, et culture - sans dépasser pour autant les charges de ce poste. Toujours dans ce domaine de dépenses, le montant des charges à caractère général a connu une augmentation relativement faible (11% sur 9 ans), ce qui démontre une bonne maîtrise de celles-ci.

Enfin, les produits de gestion ont progressé de façon régulière notamment parce que la ville a continué à s'urbaniser à un rythme soutenu.

Cela veut dire concrètement que la ville offre une ensemble de prestations qui répondent bien à l'attente de la population sans pour autant l'accabler d'impôts trop lourds.

La bonne gestion de Fréjus est d'avoir réussie cet équilibre tout en ayant su se préserver. La collectivité dispose, en effet, de marges de manoeuvre importantes en matière de mobilisation de son potentiel fiscal, avec des taux d'imposition très nettement inférieurs aux taux moyens nationaux. Cet élément constitue une soupape de sécurité incontestable.

La ville a su gérer avec la même pertinence ses charges financières par une politique active de la renégociation de sa dette, elle a ainsi réussi à contenir le poids de celle-ci en maintenant une annuité annuelle de remboursement presque constante sur la même période. A ce titre, si le rapport fait référence à des opérations d'aménagement de prêts auprès de CLF-DEXIA, ce dernier ne fait pas mention des réaménagements souscrits auprès de la Caisse D'Epargne réalisés en 1999 et 2000 qui ont conduit à des économies substantielles sur les frais financiers adossés sur les durées résiduelles des contrats. Je précise, par ailleurs, que la collectivité s'appuie depuis plusieurs années sur l'expertise d'un cabinet spécialisé dont la fonction principale est d'alerter la collectivité sur les opportunités des marchés financiers tant en matière de renégociations ou de réaménagement que de dette nouvelle.

Fréjus a pu ainsi continuer à maintenir un niveau d'investissement élevé avec le concours notamment du Département qui a su accompagner cette démarche par des aides financières justifiées.

C'est à tort que la Chambre des Comptes a dit que « la situation de Fréjus est contrastée ».

Au cours de la période sous revue, les charges de gestion ont progressé de 2,7% par an, ce qui est peu, mais ce qui induit compte tenu de la faible progression des produits une baisse correspondante de l'excédent brut.

Certes ce débat est intéressant mais il n'aurait peut-être pas lieu d'être si par exemple, les dotations de l'Etat avaient progressé de manière significative et si l'aide de l'Etat aux emplois aidés n'avait pas diminué. La Collectivité n'ignore pas les normes du plan comptable et les textes notamment la loi du 2 mars 1982 et la circulaire interministérielle du 19 avril 1983, dès lors le calcul du montant de la capacité réelle de l'autofinancement comme présentée n'est pas en soi critiquable.

Dans son développement à partir de la quatrième partie (pages 19 à 39), la Chambre évoque notamment, toutefois sans le dire ouvertement, les liens entre la collectivité et le comptable public. Sur ce point, tout va pour le mieux.

On peut donc supposer que la passation incomplète des cessions d'immobilisations (page 7) et le non contrôle systématique des régies ne constituent que des péripéties sur lesquelles je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'y appesantir (page 26).

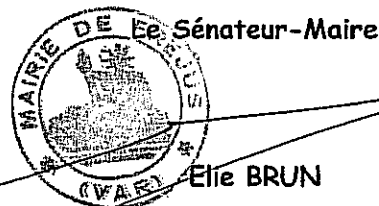
Pour le reste, concernant les grands chantiers, je me réjouis de l'opération Port Fréjus II. La Chambre a su mettre en avant la sécurisation juridique voulue par moi-même et toute mon équipe afin d'éviter de rencontrer à nouveau les difficultés connues avec les anciennes Z.A.C, en codifiant avec l'Etat le « porter à connaissance » et en choisissant de la réaliser sur un budget annexe. Nous maîtrisons cette opération dans toutes ses dimensions y compris financières bien sûr.

A l'occasion de l'analyse de l'opération de suppression du passage à niveau 42, je me félicite de la grande honnêteté intellectuelle exprimée sur ce dossier délicat. Oui, en effet, ce chantier a été bel et bien perturbé par un imprévu et les conséquences financières ont été lourdes bien qu'elles ne soient pas encore établies définitivement.

Nous partageons l'espoir avec le magistrat rapporteur que le montant du surcoût définitif ne dépasse pas les 26%.

Voilà le bilan de notre action.

Si j'ai volontairement abordé uniquement les thèmes retenus par la Chambre Régionale des Comptes, je tenais néanmoins à vous rappeler les grandes lignes de notre stratégie arrêtées en matière de politique publique pour les années 2009 à 2014, à savoir : donner la priorité à l'emploi, au logement et au développement durable tout en conservant une dynamique en matière d'investissement, avec deux objectifs prioritaires : continuer à agir de façon pragmatique pour répondre aux attentes de nos administrés et parallèlement anticiper les choix essentiels pour l'avenir de Fréjus, tout en préservant les grands équilibres financiers.



Elie BRUN